Paris le 28 Novembre 1885

A Son Excellence
H. R. W. Johnson
Président de la République de Libéria
Monrovia

Excellence

C'est avec la plus vive satisfaction et le plus profond respect, que je viens, à l'occasion du nouvel an, exprimer à Votre Excellence mes sentiments les plus sincères de dévouement à sa personne, ainsi que mes meilleurs vœux pour la prospérité et le bien être de Libéria, qui, comme le sait bien Votre Excellence me sont aussi chers que ceux de mon pays.

Votre Excellence peut toujours compter sur moi pour le maintient et l'accroissement des relations d'amitié qui existent entre Libéria et la France.

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de vouloir bien transmettre mes vœux à tous les membres de son sage Gouvernement.

J'ose espérer que l'année qui commence amènera Votre Excellence en France, ce qui me rendra bien heureux aussi bien comme homme privé que comme représentant de Libéria, puisque ce voyage resserra les liens d'amitié entre les deux pays.

Monsieur Jules Chavès, votre Consul à Paris et Monsieur Georges Carrance votre Consul à Bordeaux ainsi que tous les membres du Corps Consulaire de Libéria en France, me chargent d'exprimer

à Votre Excellence tout leur dévouement et leurs meilleurs vœux à l'occasion du nouvel an

J'ai l'honneur de renouveller mes sentiments de respect et de dévouement et de demeurer toujours de Votre Excellence

Le très humble et très dévoué serviteur

Paris le 28 Novembre 1885.

A Son Excellence
Ec. J. Barclay
Secrétaire d'Etat de la République de Liberia
Monrovia

Excellence

J'ai l'honneur et le plaisir de répondre aux satisfaisantes dépêches de votre Excellence en date de 17 Aout et 1 Octobre écoulé.

Selon vos aimables indications, Mr Jules Chavès votre Consul à Paris, s'est adressé d'après mes conseils à une seule et honorable maison de Monrovia, celle de Mrs. G. Moore & Sons. car il est indispensable que les affaires qui pourront s'en suivre soient seulement profitables au commerce indigène de votre pays.

Monsieur Albert Touton auquel j'ai fait obtenir l'exequatur, m'a assuré pendant les vacances que j'ai passées à Bordeaux, qu'il allait bientôt préparer une première expédition de marchandises diverses pour votre Pays. J'ai donc l'espoir que cet Agent rendra de nombreux services à votre Commerce.

L'Exposition de Paris pour 1889 se prépare activement. J'aurai l'honneur de tenir votre Excellence au courant de ces intéressants travaux.

Je suis vraiment bien heureux et surtout très sensible de la haute opinion que vous exprimez de ma personne. J'en remercie sincèrement Votre Excellence que du reste connaît mon profond dévouement aux intérêts du pays.

Je profite de cette occasion pour venir présenter à Votre Excellence à l'occasion du nouvel an mes vœux les plus sincères et les plus dévoués. et lui assurer de nouveau, que rien ne me coûtera pour l'aider à développer et agrandir en France l'importance politique & commerciale de Libéria.

Recevez, avec mes sentiments de vive sympathie, l'assurance de la haute considération avec laquelle je demeure toujours

de Votre Excellence

Le très humble et très dévoué serviteur

**Department of State.**

*Monrovia* Dec. 28th 1885

*Liberia, W.C.A.*

Sir.

I take pleasure in forwarding you herewith Copies of the Annual Message of His Excellency President Johnson, delivered before the Legislature, in the Senate Chamber on the 17th inst at 12, o, clock, and have to request that you will supply your subordinates with the copies that remain, after you have taken those you may require.

I have the honor to be
Sir
Your obedient Servant

E. J. Barclay.

Secretary of State.

Hon Leopold Carranee.
Liberian Charge, d'Affaires
Paris
France.

# Department of State.

Monrovia. January 25. 1886.

No. 1.

Sir,

I have the honor to inform you that on Monday the 4th January 1886, the Honorables Hilary Richard Wright Johnson, and James M. Thompson were inaugurated President and Vice President of the Republic of Liberia, and that His Excellency The President has so far, been pleased to appoint the Honorables Moore. T. Worrell, Secretary of the Treasury, James T. Wiles, Postmaster General, and E. J. Barclay Secretary of State.

2. I have also to convey to you the sincere desire of the President, that the cordial relations of friendship which it has ever been your aim to cherish and maintain between the French and Liberian Republics, may not be increased but strengthened and perpetuated. And in this connection I forward under separate cover a number of copies of the Inaugural Address of His Excellency The President, for your perusal

Hon. Leopold Carrance
Liberian Chargé d. Affaires
Paris
France.

perusal and for distribution to the consular Staff in France.

3. I have the honor to acknowledge the receipt of your Despatch of the 28th November 1885, in which you advise me of your efforts to extend and increase commercial relations between France and Liberia, through the medium of Messrs J. Shaver and Albert Touton, the latter of whom is about to get ready a cargo of goods for Liberia, for consignment to Messrs G. Moore & Co of this Port. Your exertions in this particular are highly appreciated, and I join with you in the hope that this new Agency will be a supporter to the commerce of Liberia.

I thank you for the information that the preparations for the Paris Exhibition of 1889 and will be pleased to receive the further information that you so kindly intend to send me.

4. Reciprocating most heartily your good wishes for the New Year, I have to say, that the Government has unabated confidence in your devotion to its interests and your desire to increase the development of the most friendly feelings for Liberia on the part of the French Republic. I

I have the honor to be,

Sir,

Your most obedient Servant

E. J. Barclay.

Paris le 15 Avril 1886

Monsieur le Consul Général
Chargé d'Affaires de la République
de Libéria, en France.

Désireux de vous donner une preuve de
remerciement de la bienveillance que vous
avez montrée à mon égard, et pour vous
prouver l'intérêt que je porte à la Répu-
blique de Libéria, j'ai pris la liberté d'offrir
en dédicace à Madame Carrance, une
grande "Marche africaine" pour piano,
dont je suis l'auteur.

Dans l'espoir de voir mon hommage
bien accueilli, Recevez, Monsieur le Consul géné-
l'assurance de mon profond respect

F. Révillon
6 rue Massart

Sire

I have learnt from many friends that the position of consul of the Republic of Liberia, at Haire, is vacant. In virtue of such vacancy I have asked to be presented to you, in order to acquaint you of my desire to replace the former consul in the fonctions of his office.

To my regret I have learned, that suffering since some time, you have chosen Bordeaux as your residence.

I am very much interested with the Republic which you have the honor to represent, and moreover have studied its resources; but, above all, I try to ameliorate the difficulties of commercial transactions which are met with even to-day, between it and France.

In realising my projekts, we will arrive to a grand industriel, developpement with that country. Also, can I, after so many efforts, arrive at the conviction, that by one only means can be removed this stagnant state of our affairs with that rich country.

As for myself I have made it my duty to send you by the same mail a little memorandum, relating the means for modifying this state of affairs.

I dare thus to hope that with your kind aid, and that of my friends, deputies, to obtain the most favorable results.

I will be very happy, sir, if your choice falls upon me, as representative of the Republic of Liberia, at Havr; feeling certain in advance to honorably fill the conditions required by law, and the diplomatic customs and to exercise under your jurisdiction, the duties you would deign to charge me with.

Kindly receive, sir, the assurance of my respectful consideration and believe in my entire devotion

J. Révillon

Paris 17 avril 1886

Monsieur Léopold Carrance, Consul Général Chargé d'Affaires
de la République de Liberia en France

Bordeaux

Monsieur le Consul Général

J'ai oublié de joindre à ma demande et à mon rapport touchant les communications à établir entre la France et la République de Liberia une notice ainsi que mes références. Je m'empresse, Monsieur le Consul Général, de reparer cette omission en vous faisant parvenir par la présente ces différents renseignements.

" Réréllon (Ferdinand) natif de Paris, fit à Rouen où son père habitait comme fonctionnaire du gouvernement ses études au Collège de cette ville ; dès sa première jeunesse il s'adonna à l'Art, et en fit sa carrière.

Son premier maître de M. Réréllon fut Neukomm, puis dès l'âge de dix huit ans il devint l'élève favori du grand virtuose E. Prudent pour le piano et de Bazin du Conservatoire pour l'harmonie. Peu de temps après, il donnait des Concerts.

Il voyagea, et reçut partout grand accueil.

Sous l'Empire, il joignit la littérature à la Musique, tint la plume de critique théâtral, et collabora à de nombreux journaux.

M. Rénillon publia divers volumes, et plusieurs autres sont en voie de publication.

Quant à la Musique, il est l'auteur d'œuvres nombreuses pour le piano qui lui ont valu de grands succès et des succès mérités, ce qui est attesté par les Journaux en général. Ses ouvrages ont eu et ont encore pour interprètes les artistes les plus en renom.

Bref, M. Rénillon a voulu apporter sa pierre à l'édifice en présentant en 1884, à Monsieur Fallières, alors Ministre des Beaux-Arts, un important travail littéraire sur la réorganisation de l'Art à l'Opera et au Conservatoire.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la façon dont M. Rénillon a entendu et pratiqué l'Art et la littérature, et il serait à souhaiter que les écrivains et artistes de race suivissent la même route que celle suivie par notre éminent confrère. »

Comme références, voici, Monsieur le Consul Général, les noms que j'ai l'honneur de vous indiquer :

M. M. E. Lockroy, Ministre du Commerce,
L. Dautresme Député, ex-ministre
Laisant Député de la Loire-Inférieure
A. Rey Député de l'Isère
Naquet Sénateur

J'ai l'honneur, Monsieur le Consul Général, de vous présenter mes respectueuses salutations et vous prie de me croire votre tout dévoué

F. Rénillon

Paris Avril 1886

A Monsieur Leopold Carrance, Consul general, Chargé
d'Affaires de la République de Liberia en France,
à Bordeaux

Monsieur le Consul Général.

J'ai appris par plusieurs amis que le poste de Consul de la République de Liberia, au Hâvre, était vacant.

En raison de cette vacance, j'ai demandé à vous être presenté afin de vous faire part de mon désir de remplacer à ces fonctions l'ancien consul. Mais je n'ai pas eu l'honneur de vous rencontrer, puis que vous avez changé de résidence.

Néanmoins, permettez-moi, Monsieur le Consul Général, de vous dire que je me suis beaucoup occupé de la République qui a l'honneur d'être representée par vous; j'ai surtout étudié les ressources de ce pays, et essayé avant tout d'aplanir les difficultés de transactions commerciales que l'on rencontre encore aujourd'hui entre elle et la France.

Or, en réalisant les projets que j'ai l'honneur de vous soumettre,

on arriverait assurément à de grands développements industriels avec cette contrée, et j'ai pu, après bien des efforts, arriver à me convaincre que par un seul moyen on peut obvier à l'état stagnant de nos relations d'affaires avec ce riche pays.

C'est pourquoi je me fais un véritable devoir de vous faire parvenir par ce même courrier, un petit memorandum relatant les moyens à apporter pour modifier cet état de choses.

J'ose donc espérer pouvoir, avec votre puissant appui et à l'aide de celui de mes amis députés, obtenir des résultats favorables.

Je serais heureux, Monsieur le Consul Général, que votre choix s'arrêtat sur moi comme représentant de la République de Libéria au Hâvre, étant certain d'avance de remplir honorablement les conditions exigées par la loi et par les règlements

diplomatiques, et d'exercer sous votre juridiction les fonctions que vous daignerez me confier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Consul Général, l'assurance de ma respectueuse considération et voire à mon entier dévouement

Ferdinand Rénillon

No. 41

Department of State
Monrovia July 15. 1880

Sir,

I have the hnnr to acknowledge your despatches of April 25. May 8th & 26, and June 12th and beg to say that disturbance at our North Western frontiers requiring prompt attention of Government, prevented me from keeping up with my current official correspondence for a few weeks. Happily however since the visit of His Excellency to that region matters are again quiet.

I wrote you acknowledging your contributions to the funds of the Liberia College.

It is gratifying to the Government to know that you have renewed your efforts in endeavoring to secure for us a Revenue Cutter.

The Statutes of the Knighthood which you sent some time ago, meet the favor of the Government, and will be laid before the Legislature at its next session.

I have called the attention of the Post Master of Liberia to the despatches from the Postal office at Berne, replies to which with a remittance of 190 francs go by this mail.

I note your intentions to compose a Consular Body in the large town of France, and trust that their appointment will go far toward advancing the welfare of our Country.

Yours

Hon Leopold Carrance
Liberian Consul General
Paris

Your advice touching Mr. Hesse are duly noted.

I have the honor of sending herwith a Commission appointing Mr E. Menu Consul at Reims.

I remain
Sir,
Your obedient Servant
G. W. Gibson
Sec of State.

N° 5

Département d'Etat.

Monrovia 2 Décembre 1876

Monsieur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 7 Novembre dernier, par laquelle vous me donnez entre autres choses, des détails sur l'audience particulière que Mr de Steiger et a bien voulu vous accorder et par laquelle vous m'avez copies de la lettre qu'il vous a écrite le 5 Juillet et l'un papier qu'il prétend être un traité conclu le 4 Janvier 1858 entre la France et les Rois de Berby, reconnaissant la Domination Française sur ce territoire de notre République

A ce sujet, je ne puis que répéter ce que vous dites dans votre dépêche précitée à savoir: que ce territoire a toujours fait partie de la République de Libéria bien longtemps avant la date des dits traités

J'ai soumis votre dépêche et ses annexes à Son Excellence le Président, qui, pour le moment les prend en considération

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre obéissant serviteur.

Signé E. J. Barclay

Honorable Léopold Carrance
Consul Général & Chargé d'Affaires
de Libéria

Paris

# Department of State.

No 5.

Monrovia. December 20th 1886.

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your Despatch of the 7th November last, informing me among other things of the particulars of the private audience that M. de Freycinet was pleased to accord to you on Liberian affairs, and enclosing copies of the letter which he addressed you on the 5th July last and of the paper which is said to be a treaty concluded on the 4th February 1868, between France and the Chiefs of Beiby, for the recognition of French sovereignty over that portion of our Republic; concerning which I need only repeat what

Hon Lewis A. Carranee
Liberian Consul General
Chargé d' Affaires
Paris
France.

what you have observed in your above cited despatch, viz: "that these territories have formed a portion of the Republic of Liberia long before" the date of the so-called treaty.

I have duly submitted your despatch and enclosures to His Excellency The President who holds the same under consideration at present.

I have the honor to be

Sir

Your Obedient Servant

J. L. Barclay.

Department of State.

**Department of State.**

Monrovia Jany 22nd 1887
Liberia, W.C.A.

Sir,

I have the honor to enclose herewith for your perusal (7) seven copies of the Annual Message of His Excellency President Johnson delivered to the Legislature of the Republic of Liberia, in the Senate Chamber on the 11th December 1886.

I have the honor to be
Sir
Your obedient Servant

E. J. Barclay

Hon Leopold Carrance
Liberian Charge d' Affaires
Paris
France.

Department of State.

Monrovia Jany 22nd 1887

Liberia, W.C.A.

Sir,

I have the honor to enclose herewith for your general (?) seven copies of the Annual Message of His Excellency President Johnson delivered to the Legislature of the Republic of Liberia in the Senate Chamber on the 14th December 1886.

I have the honor to be

Sir

Your obedient Servant

E. J. Barclay

Your Leopold Barranee
Liberian Change & Affaires
Paris
France.

Department of State.

Monrovia Jany 22nd 1886
Liberia, W. C. A.

Sir,

I have the honor to enclose herewith for your perusal to show [illegible] of the Annual Message of His Excellency President Johnson delivered to the Legislature of the Republic of Liberia the Senate Chamber on the 14th December 1886.

I have the honor to be
Sir
Your obedient Servant
E. J. Roberts
Chas.

Hon. Leopold Carrance
Liberian Chargé d'Affaires
Paris
France

Department of State.

Monrovia March 14th 1887.
Liberia, W.C.A.

No 1.

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your despatch of January 11th 1887, and have taken pleasure in conveying your congratulations and good wishes for the prosperity of our Republic to His Excellency The President who is much pleased of the same.

Concerning the matter of Mr Albert Kweniq, and the refusal of the Minister of Foreign Affairs to grant his Exequatur, for the reasons set forth, in the copy of his note, which you were good enough to enclose for my information. I equally regret with you that his appointment, should have been made, and I also regret, that, deputies from the Department of Algiers, of which Mr Kweniq claims to be a resident, should have been induced to recommend such a person

to

Hon Leopold Lafrance
Liberian Charge d' Affairs
Consul General &c &c.
Paris
France.

to our Government for a consular appointment.

As the note of the Minister closes the matter as far as Mr Twining is concerned, you will please obtain from that gentleman if possible, the Commission granted him from this office during the year 1884, and return same to this Department, advising Mr Twining at the same time that the French Government absolutely declines to receive him in the capacity for which he was the commissioned.

I have the honor to be
Sir
Your obedient Servant

E. J. Barclay.

Algérie
Préfecture d'Alger

1er Bureau

N° 240

Consulats Etrangers

Libéria

Alger, le 6. Janvier 1888

A Monsieur Albert Kœnig, 4, rue de la Liberté
Alger

Monsieur,

Mr le Ministre des Affaires Etrangères vient de faire connaître à Mr le Gouverneur Général qu'en présence des renseignements fournis sur votre situation il ne voyait aucun inconvenient à ce que l'exéquatur en qualité de consul de la République de Libéria à Alger vous soit accordée.

Je vous prie en conséquence d'envoyer votre commission à votre chef, Mr le consul général de Libéria à Paris

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet
Signé : A. Firbach

Pour copie conforme
de le Préfet
Le Secrétaire Général
[illegible]

ALGÉRIE PRÉFECTURE D'ALGER

**Department of State.**

Monrovia April 9th 1887
Liberia, W.C.A.

Sir,

I am in receipt of your letter of the 28th February last, the contents of which have had my careful consideration. Your despatch of the 30th January has not yet appeared at this Department.

As soon as I am in possession of the decision of His Excellency The President with reference to the contents of your letter of November 7th 1886, on the subject of the remainder of the second paragraph of your despatch now under reply, I shall forward same to you as soon as possible thereafter. I trust that in the interim your efforts to remove all difficulties there will have been crowned with complete success, and the best understanding prevail between

Hon Lewis Carrance
Liberian Chargé d'Affaires
& Consul General
Paris
France.

between the Government of France,
and the Republic of Liberia.

I have the honor to be
Sir
Your obedient Servant.

J. L. Barclay.

1887

April 9

**Department of State.**

Monrovia July 20th 1887.
Liberia, W.C.A.

No 4.

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your despatch of the 24th May last, the contents of which have had the consideration of the Government.

I shall not fail to advise you as soon as possible, after the adjournment of the next session of the Legislature, of the decision arrived at by it, as to our participation in the Paris Exhibition of 1889 ensuing.

I have the honor to be
Sir
Your obedient Servant.

J. L. Barclay.

Hon Leopold Carrance
Liberian Chargé d'Affaires
and Consul General
Paris
France.

**Department of State.**

*Monrovia* October 16th 1888.
*Liberia, W.C.A.*

No 4.

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your Despatch of the 15th September last, the contents of which have the consideration of the Government.

2. I share with you the hope that a friendly understanding on the subject matter alluded to, will be arrived at with the French Government, and the boundaries extended in the interests of both nations.

3. As to the Equestrian Order of Civil and Military Merit, that must first be authorized by the National Legislature before it can be of any practical value, but I am authorized to say, that if the negotiation committed to your care be successfully carried out in the interests of Liberia, marks of honor will not be

Roy Leopold Carrance
Chargé d'Affaires 2nd
Consul General for Liberia
Paris
France.

be wanting to yourself and other
friends who may assist you in
bringing about such a consummation.
Meanwhile I should advise you to
send me as soon as possible the
prospectus of the said order, as I
have not hitherto been able to find
that sent out some years ago.

I have the honor to be
Sir
Your obedient servant

J. L. Barclay

Paris le 16 Mai 1890

Mes chers parents adorés
je réponds à vos chères
lettres que nous avons
reçu hier et ce matin
pour nous dire combien
nous sommes heureux
que notre cher henri
soit ajourné le major
la trouvé très bien
constitué seulement
il a trouvé les membres
pas assez gros alors
il lui a dit il faut

aura fini son temps il
pourra se crée une position
Jules va faire partir
aujourd'hui le courrier
de Liberia il y a la dépêche
de la reine qui est cachetée
et alors la copie de cette
dépêche ont ne peut
rien supprimer il faut
que cela parte tel que
je crois en mot à Isaure
elle est vraiment très affectueuse
Jules et Henri nous
embrassent mille fois
georges aussi doit être
content ! ajourné ce n'est
pas reformé

Adieu mes chères
je vous embrasse mille
fois votre fille Marie

Qui vous aime
et vous
embrasse
Eloy

engraissé pour l'année
prochaine ; il était
parti le matin à 7h
et demie avec son père
à dix h il n'était pas
passé alors Jules a été
obligé de s'en redevenir
au bureau sans rien
savoir alors à 11h moins
le quart il s'arrive et
Jules nous a fait
de suite la dépêche
je ne doute pas dans
qu'elle anxiété nous
l'attendiez ; juge si
j'étais nerveux cette
matinée là Nelly et
venu pour savoir et
Henri et arrivé au

moment où elle s'en allait
le cher et bien content
tout de même d'être
ajourné c'est toujours
un an qu'il fait chez lui
Vous avez dû recevoir notre
lettre que je vous ai écris
Mercredi et Henri avait
ajouté un mot
dedans je pense que
vous l'aurez reçue
Maintenant ce cher
va tâcher de rentrer
dans une maison de
coulisse si c'est possible
cela le dégoudira et
~~[illegible]~~ lui fera connaître
un peu la bourse
si plaît à Dieu plus
tard quand il

Department of State Liberia
MONROVIA, JUL 26 1880 LIBERIA.
Hon. Leopold Carance
Liberian Consul General &c
Bordeaux.
1/4
PAID LIVERPOOL BR PACKET 20 AU 80 3A
PAID

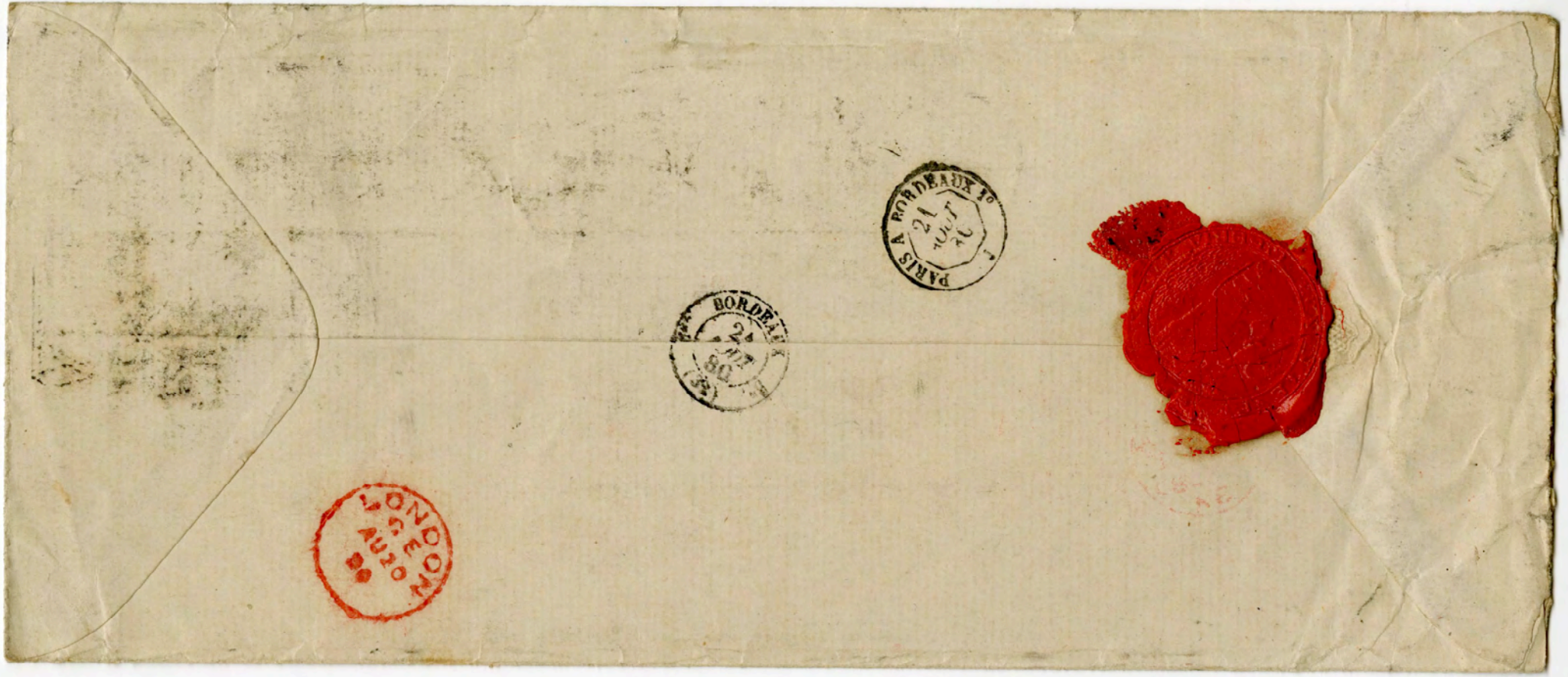

PARIS A BORDEAUX 1e
21 AOUT 80

BORDEAUX
21 AOUT 80

LONDON
S.E.
AU 20
80

DEPARTMENT OF STATE,
LIBERIA.

6 pm

PAID
LIVERPOOL
B.R. PACKET
2 OC 79
5 B

MONROVIA
PAID
LIBERIA

LONDON
PAID
A
2 OC 79

Hon. Leopold Carrance,

Liberian Consul General Chargé d'affaires

Bordeaux.

ANGL.
3 OCT 79
AMB. CALAIS

Copie

Entre les soussignés

Mr Camille Cousteau
Maire de la Ville de Bordeaux
agissant en sa qualité de Maire
D'une part

Mme Esther Estelle Corf, sans
profession, veuve de Mr David Léopold
Carrance, demeurant à Bordeaux

Mme Hermance Rachel Carrance
sans profession, épouse assistée & autorisée
de Mr Aaron Jules Charès, rentier, avec
lequel elle demeure à Paris, rue de Provence N°1

Mr Georges Carrance, propriétaire
et Mme Henriette Rachel Philip, sans
profession, son épouse qu'il autorise,
demeurant ensemble à Bordeaux, rue du
Jardin des Plantes N° 7

Ensemble d'autre part

Il a été arrêté & convenu ce
qui suit :

Mme Vve Carrance, Mme Charès
autorisée de son mari — Mr Georges Carrance
vendent solidairement entre eux, à la Ville

de Bordeaux, ce accepté par Mr. Cousteau en sa dite qualité, sous reserve des approbations des Conseils Municipal et Prefectoral.

L'Immeuble qu'ils possèdent à Bordeaux, rue Leyteure N° 93 (quatre vingt treize) loué par bail jusqu'au premier février mil neuf cent trois, qu'ils s'engagent à ne pas proroger.

Les Présentes seront converties en acte public aussitôt les autorisations accordées à Mr. Le Maire.

L'entrée en jouissance aura lieu pour la Ville, le jour même de la passation de cet acte public, à dater d'un an de ce jour.

Cette vente est faite moyennant du prix de trente sept mille deux cent cinquante francs, frais d'acte en sus que la Ville de Bordeaux sera tenue de payer aux vendeurs le jour de la passation de l'acte public et qui sera prélevé sur les fonds de l'emprunt actuellement en instance.

Mme Georges Carrance s'engage par les présentes à renoncer à son hypothèque légale sur le dt Immeuble lors de la passation de l'acte public, et ce, avec l'autorisation de son mari.

A défaut par la Ville de Bordeaux d'avoir effectué les réalisations et paiement dont il est ci dessus question dans le délai d'un an de ce jour, les vendeurs recouvreront de plein droit la libre disposition de l'immeuble vendu, sans qu'il soit besoin pour eux de recourir à aucune formalité judiciaire.

Fait double à Bordeaux le

Signé : Lu & approuvé
H. Carrance

Signé : Bon pour autorisation
J. Chavès.

A Monsieur Léopold Carrance, Consul Général,
Chargé d'Affaires de la République de Libéria, en France.

Monsieur le Consul Général

D'après la demande que j'ai eu l'honneur de vous adresser ce jour, je vous remets, selon ma promesse, le petit rapport concernant les améliorations à apporter pour le développement de nos relations avec la République de Libéria.

Voici l'exposé.

C'est en m'appuyant sur certaines remarques faites par plusieurs négociants établis sur les côtes d'Afrique, que j'ai pu apprecier à juste raison la nécessité d'établir un comptoir Français dans la République de Libéria, tant en faveur de nos relations commerciales que pour cimenter notre amitié réciproque.

Pour la France, tout au point de vue commercial est actuellement à créer, surtout devant l'importance acquise par les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, etc.

La création d'un comptoir Français à Monrovia ou à Sierra Leone, serait donc de la plus haute nécessité. Par ce motif, me fixant sur une base fondamentale, je crois qu'aidé par votre puissant ministère, nous pourrions arriver à un heureux résultat, appuyés de plus par les députés de la Seine-Inférieure et par les Chambres Syndicales de Paris du Hâvre, de Rouen, de Bordeaux, de Marseille et autres, ainsi

que par les principaux centres commerciaux.

Seulement, pour fonder ce comptoir, il faut assurer un débouché certain aux articles français, et ce n'est que par la fondation d'une ligne de vapeurs directe entre notre pays et Liberia qu'on pourrait entrer en concurrence avec l'Etranger.

Il n'y a là aucune difficulté pour nous, d'autant plus que jusqu'à ce jour **nulle** Compagnie maritime n'a encore pris l'initiative d'aucune formation de ce genre ; quelques Cies Anglaises Américaines, Belges et Allemandes, **Hollandaises** seules retirent à la France tout débouché direct à ses produits sur les côtes d'Afrique en général.

J'entre dans l'esprit et la lettre de mon programme, et voici les avantages que notre ~~pays~~ pourrait en retirer.

Etant donné la formation d'une Compagnie maritime française privilégiée et subventionnée par notre pays et la République de Liberia, nous pourrions arriver facilement à l'écoulement de nos produits et à modifier le fret et le transport ; une seule Cie française s'est risquée jusqu'à ce jour à toucher les côtes d'Afrique encore ne va-t-elle qu'à Dakar, et pas au delà ; c'est la Cie de Bordeaux, faisant le service de ce port au Brésil et Rio de la Plata.

Nous en déduisons donc que la création d'une ligne directe de vapeurs entre le Hâvre et Ste Marie de Madagascar serait aujourd'hui de la plus grande nécessité ; elle servirait au transport des troupes, passagers et marchandises en Afrique, comme elle

faciliterait l'écoulement des marchandises de l'Espagne, du Portugal etc .... elle favoriserait aussi l'émigration et les intérêts de la France au Congo à la tête duquel se trouve M. Savorgnan de Brazza qui, lui, mérite toutes nos sympathies, puisqu'il est en même temps utile aux intérêts commerciaux de Libéria.

Il est peu d'armateurs qui, à ma connaissance, se refuseraient à souscrire à une œuvre et à des avantages aussi sérieux favorisant les intérêts communs et tendant à entretenir de bonnes relations entre nos pays voisins et nous.

Je crois donc qu'en fondant une ligne de vapeurs avec ports d'escales au Hâvre, St Nazaire, Bordeaux, Bayonne, La Corogne, Vigo, Lisbonne, Gibraltar, Dakar, St. Louis, Sierra Leone, Monrovia, et de ces points avec transbordement sous le pavillon Libérien au Cap Bonne-Esperance, Natal, Ste Marie de Madagascar, voire même jusqu'aux îles de la Réunion, les bénéfices des passages, prêts, etc, produiraient un chiffre bien supérieur à celui que l'on peut supposer.

Nous pourrions, par ce moyen, reprendre une grande partie du commerce qui nous est enlevé par l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande et les Etats-Unis; nos relations étant directes, nous pourrions nous passer d'intermédiaires Etrangers.

D'ailleurs, comment rivaliser avec ceux-ci, lorsque nous sommes frappés de triples frais de Douanes, d'entrées et d'intérêts!

L'expérience acquise par mes fréquents voyages m'ont permis quant à la question des Douanes Internationales, d'étudier de près

le moyen d'écoulement le plus facile des produits de tel ou tel pays ; aussi est-ce avec une connaissance complète en cette matière que je me permets de discuter à fond ce côté de la question.

En ce moment, l'intérêt Français est complètement rejeté ; ma tâche est d'essayer de remédier à cette lacune. C'est pour cela que prévoyant un brillant avenir au Commerce français, j'appelle ici l'attention de Messieurs les armateurs en leur disant qu'il serait indispensable d'arriver à créer un Comptoir national central à Monrovia, avec sous-comptoirs au besoin.

Jusqu'alors il a été impossible à la France d'entrer en concurrence avec les nations ci-dessus désignées ; la cause en est fatale. On n'est pas assez représenté, et on est privé de tout dans le pays.

Il va de soi que nos tissus, vins, liqueurs, meubles, lainages, etc, ne peuvent rivaliser avec l'Angleterre, l'Allemagne, attendu que ces pays achètent à Paris et écoulent nos produits de leurs places. De là, il s'en suit une foule de frais de toutes sortes, non seulement inutiles, mais nuisibles.

Exemple : Une marchandise française est achetée par une maison de Londres à laquelle il faut une commission, soit 5 % qui lui est alloué ; plus 2 % d'intérêt, ce qui fait 7 % - puis le transport à plus value 10 % - entrées de Douanes en Angleterre, 25 % - soit une marchandise rendue dans les Iles Britanniques pour être expédiée à Libéria reviendrait au chiffre énorme et véridique de 42 % !

Cela n'est rien ; mais lorsqu'on songe qu'il faut ajouter une fois cette marchandise rendue à Monrovia, les chiffres suivants : 10 % de transport de Liverpool ou Southampton, soit 52 % – le correspondant en Libérie ainsi que menus frais 5 % soit 57 % – puis, au minimum 20 % de Droits de Douanes au port Libérien, on arrive à un total fabuleux de 67 % !

Enfin, pour peu que le négociant détaillant prélève 20 %, nous arrivons à 77 % avant que le consommateur ait pris possession de la marchandise ; admettant au pis aller que ce soit des tissus affectés à la fabrication des vêtements, le tailleur ou la couturière prélèvent naturellement 25 % pour façon et fournitures, on arrive à 102 % !

Il est donc de toute évidence que certains produits comme par exemple les vêtements, restent invendables devant ceux des Allemands donnant en moyenne 45 % meilleur marché que nous.

En présence de ces faits, il faudrait entrer de suite dans le vif de la question et créer, sinon des comptoirs, au moins un comptoir central français à Monrovia, ne vendant absolument que des produits de notre pays.

Il est à remarquer que je ne vais cité en passant que l'article de première nécessité ; quel sera le prix de revient de l'article de luxe ?....

Comme je le disais plus haut, appuyés que nous pourrions être par les Chambres Syndicales ainsi que par quelques négociants, les obstacles que venons de signaler seront bien vite levés.

Aussi, Monsieur le Consul Général, est-ce avec la plus grande confiance, avec une confiance illimitée que je vous ce présent résumé qui suffira pour vous révéler, j'en suis sûr, ce qui peut se faire en Afrique au point de vue des intérêts de la France.

Laissez-moi espérer, Monsieur le Chargé d'Affaires, que si vous ne pouvez être mon auxiliaire dans ces circonstances, vous voudrez bien du moins m'aider de vos conseils.

Dans ce cas, j'emploierai tous les moyens nécessaires pour arriver au but que je me propose d'atteindre; bien que la tâche soit lourde et hardie, je ne reculerai devant aucun sacrifice personnel.

Votre patronage dans ce cas me sera d'une indispensabilité absolue, malgré l'activité que je déploierai à cet effet pour triompher une fois de plus de nos voisins qui en résumé ne tendent qu'à nous copier et à nous amoindrir tant au point de vue national qu'au point de vue commercial.

Je suis, Monsieur le Consul Général, entièrement à vos ordres en ce qui concerne tout autre détail et de plus amples renseignements, car il serait superflu d'aller plus loin pour le moment.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul général, l'assurance de mon plus profond respect avec lequel je suis :

Votre très humble et obéissant serviteur

Ferdinand Revillon

6, rue Mansart - Paris